## Le 28 novembre 2018



Direction régionale de Valleyfield 9, rue Nicholson Salaberry-de-Valleyfield QC J6T 4M4 Tél.: 450 377-6210 ou 1 800 267-2550 Téléc.: 450 377-6297

Madame Valérie Dubuc Transport Sylvester & Forget Inc 320, route 201 Route rurale 1 Saint-Stanislas-de-Kostka QC JOS 1WO

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1142078766

## Objet : Réponse à une demande de validation de conformité - Santé et sécurité du travail

## Madame,

Pour faire suite à votre demande, sur la foi des renseignements qui nous ont été fournis et après analyse du dossier, nous vous confirmons qu'en date du 28 novembre 2018, votre entreprise est **conforme** à l'égard des obligations suivantes envers la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST):

- transmettre la déclaration des salaires assurables versés;
- transmettre le ou les bordereaux de paiement selon les modalités prévues;
- effectuer les versements périodiques selon les modalités prévues;
- payer la cotisation due ou respecter une entente de paiement, advenant la présence d'une cotisation due.

À noter que la présente lettre ne dégage pas un donneur d'ouvrage quant au paiement de la cotisation relative à la santé et à la sécurité du travail due par un entrepreneur, et ce, en vertu de l'article 316 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Seule une attestation de conformité, demandée à la fin des travaux, est valable à cet égard.

Nous vous invitons à communiquer avec nous si vous avez besoin de renseignements supplémentaires à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La direction de la conformité et de la vérification des employeurs